Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240213-D2024-006-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2024
Notification : 13/02/2024

DÉCISION
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DES ELEVES DU COURS DE THEATRE PAR LA COMPAGNIE ARBRE CIE

1.1 Marchés publics

GS/DI/CB/NM
N°D2024-006

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2023200-0001 du 19 juillet 2023,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code général de la propriété des personnes publiques,*
Vu *le 3° de la délibération 2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant inférieur à 23 000€ et prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté d'agglomération ou ayant pour objet la perception d'une recette non fiscale ou dont les engagements financiers sont inférieurs à 23 000 € HT sur un exercice civil,*
Vu *le projet de convention pour l'organisation des interventions théâtrales au Conservatoire de l'Odyssée par la Compagnie ARBRE CIE,*

Considérant que la Communauté d'Agglomération et plus précisément le Conservatoire de l'Odyssée fait déjà assurer les prestations d'enseignement du théâtre par des interventions de la Compagnie ARBRE CIE dans le cadre des enseignements du Conservatoire,
Considérant que l'association est chargée de l'organisation du spectacle de fin d'année des élèves du cours de théâtre,
Considérant que l'intervention de l'association aura lieu dans l'Auditorium de l'Odyssée du 21 au 23 juin 2024 pour une durée de 30 heures,
Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux s'engage à verser à la Compagnie ARBRE CIE la somme de 1 122,00 € TTC en contrepartie de l'organisation du spectacle de fin d'année qui implique l'intervention d'un régisseur général.

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240213-D2024-006-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2024
Notification : 13/02/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention pour l'intervention d'un régisseur général lors du spectacle de fin d'année 2023/2024 des élèves du cours de théâtre pour un montant de 1 122,00 € TTC. L'intervention se déroulera du 21 au 23 juin 2024 pour une durée de 30 heures dans l'auditorium de l'Odyssée.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la Compagnie ARBRE CIE.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 13/02/2024

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 13/02/2024